



BULLETIN D'ACCRÉDITATION 2014-03

Avis de date d'entrée en vigueur de la 5^e édition de la norme CAN/ULC-S536-13, Norme sur l'inspection et la mise à l'essai des réseaux avertisseurs d'incendie – UWJSC, DAYYC, DAYIC

Destinataires : Clients répertoriés de l'inspection et de la mise à l'essai des réseaux avertisseurs d'incendie

- Membres du Conseil consultatif des Laboratoires des assureurs du Canada
 - Membres du comité des ULC sur l'équipement et les réseaux avertisseurs d'incendie, ULC S500F
 - Membres du comité de la norme S536
 - Autres parties intéressées
-

Le présent bulletin fait suite au Bulletin sur les normes 2013-24 d'ULC annonçant la publication de la cinquième édition de la norme CAN/ULC-S536-13, Norme sur l'inspection et la mise à l'essai des réseaux avertisseurs d'incendie publié en octobre 2013. Cette norme nationale du Canada a été rédigée et approuvée par le comité des ULC sur l'équipement et les réseaux avertisseurs d'incendie et sur l'équipement et les systèmes de sécurité des personnes. Les Laboratoires des assureurs du Canada ont adopté les dispositions de la 5^e édition de la norme, et toutes les nouvelles demandes relatives à des enquêtes par des entreprises d'alarme seront vérifiées conformément à ces exigences.

La norme CAN/ULC-S536 énonce les exigences relatives à l'inspection et à la mise à l'essai des réseaux avertisseurs d'incendie et précise les dispositifs, les fonctions et les caractéristiques qui doivent être inspectés, mis à l'essai et consignés aux fins de l'inspection et de la mise à l'essai périodiques. La norme est destinée à s'appliquer aux installations de systèmes d'alarme incendie obligatoires et volontaires.

Voici quelques points saillants des changements apportés à la 4^e édition de la norme :

- Mise à jour du glossaire – Mis en conformité avec les autres normes sur les réseaux avertisseurs d'incendie
- Confirmation de l'état de fonctionnement de la surveillance incendie pendant les essais mensuels et annuels CAN/ULC-S561-13
- Suppression de l'exigence relative à la mise à l'essai mensuelle des batteries
- Datage et remplacement des batteries
- Exigences relatives aux rapports – Classification des lacunes, des recommandations et des remarques
- Mise à l'essai des modules d'isolation d'alimentation
- Mise à l'essai des bus de communication phonique d'urgence
- Installation et étiquetage des dispositifs
- Avertisseurs manuels d'incendie – Confirmation des contacts et des fonctions auxiliaires
- Signaux de surveillance
- Mise à l'essai des systèmes d'extinction de type fixe
- Mise à l'essai des modules d'isolation de suite

Ces exigences entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2015 pour les entreprises d'alarme déjà inscrites et feront l'objet d'une vérification au cours de l'année civile 2015.



Si une entreprise d'alarme ne se conforme pas à ces exigences avant la date d'entrée en vigueur, son nom peut être retiré de la liste ULC; de ce fait, elle ne pourrait plus émettre de certificats ULC.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Alan Cavers du groupe Systèmes de protection incendie et de sécurité par téléphone au numéro 416 288-2207 ou par courriel à l'adresse trt.certificate@ul.com.

Il est possible d'acheter la norme CAN/ULC-S536-13 à partir du magasin en ligne ULC. Il suffit de consulter le site Web www.ulc.ca.

Cordialement,

Laboratoires des assureurs du Canada Inc.

Gunsimar Paintal

Gestionnaire régional – Accréditation et qualité
Responsable du programme de marque ULC

« Ce document est signé sur la compréhension que cette traduction est fidèle au contexte de la version anglaise. »